

Dépense du gouvernement¹ en pourcentage du total de la dépense nationale brute² 1952-1972 (dollars de 1961)

	pourcentage		pourcentage
1960	17.9	1971	20.0
1961	19.9	1972	19.6
1962	19.7		

¹Comprend les dépenses courantes en biens et services du gouvernement ainsi que les immobilisations pour tous les paliers d'administration.

²Les mesures du produit intérieur brut ne sont pas disponibles en dollars constants.

DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ—LES ABONNES AUX COURS DE FORMATION LINGUISTIQUE

Question n° 1918—M. Herbert:

Combien d'employés de la Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social suivent présentement des cours de formation linguistique à plein temps?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Au 13 mars 1975: 59.

MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES CONTRATS ET LES FRAIS

Question n° 1938—M. Reynolds:

1. De 1972 à 1975 inclusivement, quel a été le montant total des contrats accordés par la direction des contrats du ministère des Approvisionnement et Services à des sociétés situées dans la circonscription de Dollard?

2. Quel a été le nombre total des contrats accordés dans toute la région de Montréal, y compris les montants en question?

3. Quel a été le nombre total des contrats accordés au Canada, y compris les montants en question?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): 1. Le ministère des Approvisionnement et Services ne tient pas de statistiques des contrats par circonscription.

2. Contrats accordés dans la région de Montréal:

Période	Nombre de contrats	Valeur en milliers de dollars
du 1 ^{er} avril 1972 au 31 décembre 1974	89,986	867,282

3. Contrats accordés au Canada:

du 1 ^{er} avril 1972 au 31 décembre 1974	763,977	3,569,100
---	---------	-----------

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LE PROGRAMME DE DÉMONSTRATION CONCERNANT LES IMPRIMÉS ET LES PRODUITS MÉTALLIQUES

Question n° 1950—M. Reynolds:

1. Y a-t-il eu, en 1972-1973, un projet témoin au sujet de l'achat concurrentiel national de tous les imprimés et de tous les produits fabriqués en métal et, dans l'affirmative, quels résultats ont été obtenus?

2. Ces résultats ont-ils en quelque manière influé sur les innovations ultérieures de la politique d'achat?

Questions au Feuilleton

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): 1. Oui, il y a eu, d'avril 1973 à mai 1974, un programme de démonstration concernant les imprimés et produits métalliques. Une analyse détaillée des résultats est en voie de préparation et sera présentée au gouvernement.

2. Les résultats n'ont eu aucune incidence sur les innovations ultérieures de l'administration des Approvisionnement et Services en matière de politique.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES INSPECTIONS

Question n° 2007—M. Reynolds:

1. Y a-t-il double inspection, au ministère des Approvisionnement et Services, surtout pour les contrats techniques coûteux qui sont passés pour le compte du ministère de la Défense nationale en vue de l'acquisition d'armes?

2. Combien d'inspecteurs travaillent au Ministère?

3. Quelles sont leurs fonctions?

4. Quel est le coût global d'un tel programme?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): 1. Non.

2. Dix-huit inspecteurs techniques travaillent au ministère.

3. Les fonctions des inspecteurs techniques du ministère des Approvisionnement et Services sont d'assurer la supervision et l'inspection technique lors de la construction, de la conversion, de la réparation, du radoub et de la mise en bassin des navires civils du gouvernement ou des organes et matériels essentiels.

4. Le coût global de ce programme est de \$459,000.

L'EXAMEN DES CONTRATS PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR

Question n° 2010—M. Reynolds:

1. Quels contrats le Conseil du Trésor a-t-il revus en 1973-1974?

2. Quelles recommandations négatives ont été faites à leur sujet?

3. Quelle latitude de décision le Conseil confère-t-il à la section des achats du Ministère?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): 1. En 1973-1974, le ministre des Approvisionnement et Services, ou son fondé de pouvoir, a recommandé au Conseil du Trésor d'autoriser la passation ou la modification de 501 contrats.

2. En 1973-1974, le Conseil du Trésor n'a fait aucune recommandation négative pour ce qui est de ces contrats.

3. En vertu de l'article 22 du Règlement concernant les marchés de l'État, le Conseil du Trésor a délégué au ministre des Approvisionnement et Services le pouvoir de conclure des marchés portant sur l'exécution de tout ce qui relève de la compétence du ministre. Voici les limites imposées: a) pour ce qui est de l'adjudication de marchés—\$500,000 lorsqu'on a lancé des appels d'offres et accepté la plus basse des soumissions répondant à la demande; \$250,000, lorsqu'on n'a pas lancé d'appel d'offres ou que l'on n'a reçu qu'une seule soumission; b) lorsqu'il s'agit d'augmenter le montant d'un contrat—\$100,000; c) là où le Règlement concernant les marchés de l'État prévoit des limites plus élevées que celles qui viennent d'être mentionnées c'est le Règlement qui fait foi.